



**Commune ecclésiastique catholique-romaine
Saint-Ursanne et environs**

Case postale
2882 Saint-Ursanne

ASSEMBLÉE PAROISSIALE DU 24 JANVIER 2024

À LA CURE DE SAINT-URSANNE

PRÉAMBULE

L'assemblée a été convoquée par le Journal Officiel du jeudi 11 janvier 2024 ainsi que par un tout-ménage distribué la semaine du 15 janvier 2024.

1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le président Maurice Altermath ouvre l'assemblée de la Commune ecclésiastique de Saint-Ursanne et environs en remerciant les 13 personnes présentes, pour leur participation. Il leur souhaite une cordiale bienvenue.

Il débute par un point à rajouter qui a été oublié dans l'ordre du jour. Il souhaite rajouter, le point « nomination de la secrétaire des assemblées ». Selon le règlement de la CE, la secrétaire du conseil de la CE devient de fait secrétaire des assemblées. Elle est nommée par l'assemblée. Le Conseil propose donc Manon Houlmann. Suite au vote à main levée, la secrétaire est nommée. L'ordre du jour est donc accepté.

Jean-Paul Lachat et Pierre Migy sont désignés comme scrutateurs.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE DU 16 MAI 2023

Comme indiqué dans l'invitation, le procès-verbal a été mis à disposition à la cure de Saint-Ursanne, avec possibilité d'en obtenir une copie sur demande au secrétariat et de le consulter sur le site www.cath-ajoie.ch.

Le président le met en discussion.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. PRENDRE CONNAISSANCE ET APPROUVER LE BUDGET 2024

La secrétaire lit le budget 2024 point par point.

Le Président ouvre la discussion : Pierre Migy demande pourquoi la vente de fascicule de luminions ne se fait pas à St-Ursanne comme à Soubey. PG répond que les caisses de Soubey sont gérées différemment depuis des années. L'argent des luminions sert à l'entraide communautaire et les projets pastoraux qui sont mis en avant comme par exemple le matériel du marché des solidarités. L'autre partie est consacrée à la nourriture et au logement des guides-bénévoles qui présentent la collégiale. Pas d'autres questions concernant le budget. Le Président demande aux personnes présentes d'accepter ce budget avec un vote à main levée, le budget 2024 accepté à l'unanimité.

4. MODIFICATION DE L'ARTICLE 25

Le Président propose de réduire le nombre de membres de 9 à 7 y compris le président. Il lit le règlement actuel ainsi que la proposition du nouvel article. Il demande à l'assemblée d'accepter cette modification avec un vote à main levée. La modification est acceptée à l'unanimité.

Il relève la démission de Michel Maitre au 31.12.2023 suite à son déménagement, après environ 15 ans passé au Conseil de la CE. Il rappelle aussi la démission de la secrétaire Christiane Collin au 31.08.2023, le conseil a donc recruté Manon Houlmann pour la remplacer.

5. INFORMATIONS PASTORALES

La parole est donnée à Patrick Godat. Il rappelle les différentes célébrations à venir :

- Le 6.02 : Rencontre « s'écouter les uns les autres ».
- Le 14.02 : Mercredi des cendres.
- Le 1.03 : Journée mondiale de la prière à Porrentruy avec les frères mennonites.
- Le 3.03 : Onction des malades à Epauvillers.
- Le 24.03 : Ramaux à St-Ursanne suivie de la soupe à 12h00 au foyer.
- Le 26.03 : Célébration du pardon.
- Le 29.03 : Chemin de Croix Epauvillers suivie de la soupe de carême servie par la jeunesse du haut.

6. DIVERS

Le président donne la parole à Gabriel Jeannerat concernant le toit de l'église de Soubey.

- La demande de permis de construire a été provoquée par la non réaction de Madame Lucie Hubleur présente ici l'année dernière. Depuis, rien ne s'était passé et la situation se dégradait. Cette demande de permis a pris de l'ampleur et les médias se sont enflammés avec, comme phrase d'accroche « *le dernier toit en pierre du nord des alpes* » ce qui rend ce toit d'église si important pour les associations de protection des biens culturels. L'ASPRUJ a donc fait opposition et l'office de la culture et la commission des sites et paysages ont un avis négatif.

Gabriel Jeannerat retrace l'historique. Il explique que cela fait environs 3 ans que ce problème de glissement de la couverture en pierre des deux côtés du toit principal a été constaté. Diverses démarches ont été entreprises pour une réfection.

En 1980, les travaux avaient été effectués par une entreprise de Dijon avec une technique propre à la région du Jura et du Rhône. Cette réfection, d'après les prévisions, aurait dû tenir 100 ans mais après 40 ans, il y a déjà des problèmes. C'est une technique française très particulière, ils étaient très fiers au début mais personne ne connaissait vraiment cette technique qui est en fait, très lourde. Le 1^{er} problème est qu'on ne peut pas changer une pierre individuellement, le toit ne se laisse pas rénover facilement. La solution serait de tout refaire le toit.

Sinon il faut trouver pratiquement la même entreprise et refaire la même chose avec des nouvelles pierres. Le problème c'est la garantie, dans 40 ans, il y'aura le même souci. Ce n'est donc pas une solution.

Patrick Godat ajoute qu'au niveau pastorale ce n'est pas du tout adapté à la sécurité et il n'y aura plus d'offices à Soubey si l'on ne peut pas rénover ce toit rapidement.

Au niveau du budget, il faut compter CHF 100'000.- pour des tuiles et entre CHF 300'000.- et CHF 400'000.- pour des pierres. Gabriel Jeannerat ajoute que la CE ne va pas retirer la demande de permis et que le Conseil est disposé à se rendre à toutes les séances de conciliations pour trouver une solution qui convienne à tous.

- Erwin Piquerez demande des nouvelles quant au projet d'éclairage de la collégiale. La parole est donnée à J-P Lachat ; le projet a été monté entre la commune et Jura-Tourisme. La commune a mandaté Talentisla afin de réaliser le projet. Trois essais ont été réalisés tôt le matin et la somme nécessaire a été réunie. Un problème de communication a été soulevé par la commune ecclésiastique, J-P Lachat confirme que suite aux changements de

conseillers, Alicia Girardin qui a repris ce projet a en effet manqué de communication et a omis de convoquer la commune ecclésiastique. J-P Lachat s'excuse au nom de la commune. Il ajoute que si une fois il est prévu d'éclairer l'étage supérieur, la commune en discutera évidemment avec la CE. Apparemment certains habitants trouvent dommage le fait que le portail sud ne soit pas éclairé. C'est à la commune ecclésiastique de décider et la commune examinera la suite. Erwin Piquerez demande quand l'éclairage fonctionnera à nouveau. J-P Lachat propose d'illuminer que le weekend pour le moment et voir ce que la population en pense par la suite.

La parole n'étant plus sollicitée, le président lève l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes et en leur souhaitant un bon retour.

La séance est levée à 21h10.

Le président

La secrétaire

Maurice Altermath

Manon Houlmann